

ELECTION

Des délégués de classe

La fonction de délégué de classe est avant tout un apprentissage de la responsabilité, de la citoyenneté et de la vie démocratique.

Tu trouveras dans cette infographie plein d'informations qui te permettront de préparer ta candidature !

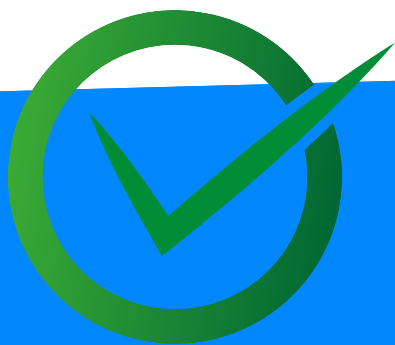
LES ÉLECTIONS, QU'EST-CE QUE C'EST ?

L'élection des délégués de classe est loin d'être un jeu, il s'agit d'un moment important dans la vie de la classe. En effet, tu seras amené, avec ton professeur principal, à élire deux élèves, et leurs suppléants, qui deviendront des interlocuteurs privilégiés pour discuter de la classe.

Lorsque l'on est élu, c'est pour toute l'année scolaire. En devenant délégué on devient le représentant de ses camarades de classe, et cela signifie plusieurs choses :

UN DÉLÉGUÉ C'EST :

- **Un porte-parole** : il collecte les informations et les diffuse
- **Un médiateur**
- **Un interlocuteur** pour ses camarades et pour les différents partenaires de la communauté scolaire
- **Un animateur** (classe, conférence des délégués)
- **Un intervenant** dans les différentes instances où il aura à siéger



UN DÉLÉGUÉ CE N'EST PAS :

- Un bouc émissaire en cas de problème
- L'élève à tout faire
- Un surveillant
- Un chouchou des enseignants
- Un délateur, un rapporteur
- Il n'a pas de privilèges, mais sa fonction doit être respectée



LES MISSIONS DU DÉLÉGUÉ

- Les élèves délégués sont les seuls à pouvoir organiser et solliciter auprès du professeur principal des réunions de classe. Ces réunions sont définies en dehors des heures de cours.
- Ils peuvent réunir la classe sous la responsabilité du professeur principal et recueillir les avis et questionnements des autres élèves afin de préparer le compte rendu qui sera exposé en conseil de classe.
- **Ils bénéficient d'une formation définissant leur rôle et leur domaine d'intervention.**
- Ils participent au conseil de classe.
- Ils peuvent être réunis pour dialoguer ou être informés sur des sujets qui préoccupent l'ensemble des élèves du collège.
- Ils peuvent être invités au conseil de discipline réuni pour entendre un des élèves de la classe mis en cause.
- Ils peuvent prendre contact avec les parents délégués si le sujet ou la situation le nécessite, avec le professeur principal.
- Ils peuvent encadrer et coordonner les différents projets de la classe.

LES DATES IMPORTANTES

- Élections des délégués du 23 septembre au 5 octobre
- Assemblée générale des Délégués le 8 Octobre
- Élection des représentants des élèves au conseil d'administration le 15 Octobre
- Élection des représentants des élèves au conseil pour la vie collégienne du 7 au 18 Octobre
- Formation des délégués au mois de Novembre